

DEPARTEMENT DE LA MARNE – ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE FLEURY LA RIVIERE
COMPTE RENDU ET PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 04 DECEMBRE 2020
DATE D’AFFICHAGE : 04 DECEMBRE 2020
L’an DEUX MIL VINGT, le 11 DECEMBRE à 19H

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 - PRESENTS : 11 – VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur LECACHEUR Freddy.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal sauf, Mélody VAN-VLASSELAER, Jean-Marc BOUCHÉ, Denis PINON et Magali SIBEAUX absents excusés. Le quorum est atteint.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur DELAUNOIS Vincent est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la séance du 29 octobre 2020 est lu et approuvé.

N° 201212-01 – LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL IMPASSE DE L’ECOLE
Nomenclature 3.3

Le Maire informe que le logement communal 1 impasse de l’Ecole a été nettoyé et rénové suite au départ des anciens locataires. Il convient alors de fixer le prix et les termes de location de ce dernier. Le Maire propose de faire réaliser un bail notarié par l’intermédiaire de Maître Coutant Valérie, Notaire à Damery.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE à 10 voix POUR et 1 CONTRE** la location du logement communal situé Impasse de l’école à compter du 1^{er} janvier 2021 et **FIXE** le montant du loyer mensuel à 500€, révisable chaque année selon l’indice de référence des loyers, les charges ne seront pas comprises.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire le soin de s’adresser à Maître Coutant Valérie, pour réaliser le bail notarié ainsi que l’état des lieux et, l’autorise à signer tous les documents afférents à cette location.

Une caution de la valeur d’un mois de loyer sera demandée à la signature du bail.

N°202012-02 ADMISSION CRÉANCE 2010 EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET COMMUNAL
Nomenclature 7.10

Le Maire fait état de la liste des pièces à présenter en non-valeur par la trésorerie d’Epernay municipale. Cette liste présente les créances (titres) qui n’ont pas été recouvertes malgré les poursuites règlementaires.

Il propose d’admettre en non-valeur les redevances de M LEBIGOT Joël, de 2010, à savoir :

Référence de la pièce : 2010 T20, d’une valeur de 400€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'admission en non-valeur de la créance citée ci-dessus et charge le Maire de procéder à la régularisation de la dépense sur le budget communal 2020.

N° 202012-03 DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR LE TRANSFERT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE

Nomenclature 7.1

Le Maire rappelle que suite au transfert du service eau potable, les résultats comptables ont été intégrés au budget communal 2020 par délibération N°202002-01 du 03 février 2020.

Par délibération N°202003-04 du 12 mars 2020 les résultats peuvent être transférés à la communauté de communes des Paysages de Champagne.

Afin de pouvoir transférer les résultats comptables d'investissement et de fonctionnement il convient de modifier le budget communal 2020 comme suit :

- ▶ Section dépenses d'investissement: ▪ Article 1068 : + 63 434.19€
▪ Article : 2128 : - 143 253.49€

- ▶ Section recettes d'investissement : ▪ Article 021 : - 79 819.30€

- ▶ Section dépenses de fonctionnement : ▪ Article 678: +79 819.30€

- ▶ Section dépenses de fonctionnement : ▪ Article 023 : -79 819.30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative et charge le Maire de procéder aux modifications comptables.

Questions et réflexions diverses :

- Organisation de la distribution des colis de fin d'année pour les aînés, démarrage de la tournée prévue le 12 décembre 2020 au matin.
- Point sur les travaux du logement impasse de l'Ecole et sur les divers travaux communaux.
- Suite au contexte sanitaire actuel il n'y a pas d'organisation du pot de fin d'année des agents communaux et pas de cérémonie traditionnelle des vœux du Maire.
- Projet d'acquisition de défibrillateurs pour la salle des fêtes et l'Eglise en 2021 (matériel obligatoire dans ces établissements recevant du public)
- Cimetière : constat de problème de tri des déchets végétaux/ plastiques.
- Point sur la possibilité d'installer des caméras de surveillance dans la commune.
- Bois et forêt : les affouages ont été distribués. Les chemins ont été élagués.
- Question d'un élu : A quand la fibre ? Les travaux de raccordement ont toujours lieu sur la commune. L'entreprise LOSANGE chargée du raccordement, nous informera de la fin des travaux. Une communication sera faite auprès des habitants sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

| |
|--|
| <p>Certifié exécutoire, Transmis au contrôle de légalité le 14 décembre 2020 et affiché le 17 décembre 2020.</p> |
|--|